

Master 1 DROIT

Examens du 1^{er} semestre 2018/2019

Session 1

Droit civil (régimes matrimoniaux)

Madame Tisserand-Martin – Monsieur Jacob

Les étudiants (en veillant à s'en tenir au nécessaire et à écrire de façon lisible) résoudront le cas pratique et traiteront la question de cours ci-dessous.

- Question de cours (10 points) :

Le mandat entre époux

- Cas pratique (10 points) :

Antoinette et Bernard se sont mariés le 10 juin 2006, sans passer de contrat préalablement à la célébration de leur union. Tous deux salariés, et disposant de revenus conséquents, ils ont fait l'acquisition d'un appartement le 10 février 2008, financée par l'intermédiaire d'un emprunt contracté sur 15 ans et remboursable par mensualités fixes de 3 000 €. Ce logement est occupé depuis lors par les époux et leurs deux enfants. Jusqu'à présent, le remboursement du prêt n'a pas soulevé de problème. Mais Bernard a été licencié il y a plus d'un an, de sorte que la situation financière des époux s'est dégradée. A ce jour, Antoinette est très inquiète car elle sait que ses seuls revenus sont insuffisants pour faire face aux mensualités de l'emprunt. Elle souhaiterait prendre l'initiative de vendre l'appartement conjugal pour éviter que celui-ci ne soit saisi par la banque et réalisé dans de mauvaises conditions. Cependant, Bernard, refuse de prendre conscience de la réalité et s'oppose à ce projet. Que peut faire Antoinette ?

Durée de l'épreuve : 1 heure

Document(s) autorisé(s) : aucun

Matériel autorisé : aucun